

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-61-PD1

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-61-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **1^{er} octobre 2019**, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-61-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages ».
2. Le **5 novembre 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cette modification au Règlement PC-2775 est faite dans le but d'augmenter le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 1.25 à 1.75 et le nombre de planchers maximal de 6 à 7 dans la zone Re47.
5. La disposition de ce projet de règlement relative à la densité est sujette à une approbation référendaire.
6. Le projet de règlement et l'illustration de la zone Re47 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca.

La description sommaire de la zone concerné est ci-après indiquée:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
Re47	Mu1, Re48, Rc26, Rb10	Au nord du boulevard Brunswick, à l'est de l'avenue Plymouth, au sud de l'avenue Hermitage et à l'ouest de l'avenue Auto-Plaza <hr/> North of Brunswick Boulevard, east of Plymouth Avenue, south of Hermitage Avenue and west of Auto-Plaza Avenue



Donné à Pointe-Claire, ce 9 octobre 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING
DRAFT BY-LAW PC-2775-61-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-61-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 for residential Zone Re47 with regards to floor space index (FSI) and to the number of floors :

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **October 1, 2019**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-61-PD1, entitled “By-law amending Zoning By-law PC-2775 for residential Zone Re47 with regards to floor space index (FSI) and to the number of floors”
2. On **November 5, 2019** at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to increase the maximum floor space index (FSI) from 1.25 to 1.75 and the maximum number of floors from 6 to 7 in Zone Re47.
5. The provision of this by-law related to the use is subject to approval by way of referendum.
6. The first draft by-law and the illustration of Zone Re47 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at www.pointe-claire.ca.

The summary description of the concerned zone is hereinafter indicated:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
Re47	Mu1, Re48, Rc26, Rb10	<p>Au nord du boulevard Brunswick, à l'est de l'avenue Plymouth, au sud de l'avenue Hermitage et à l'ouest de l'avenue Auto-Plaza</p> <hr/> <p>North of Brunswick Boulevard, east of Plymouth Avenue, south of Hermitage Avenue and west of Auto-Plaza Avenue</p>



Given in Pointe-Claire October 9, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk